

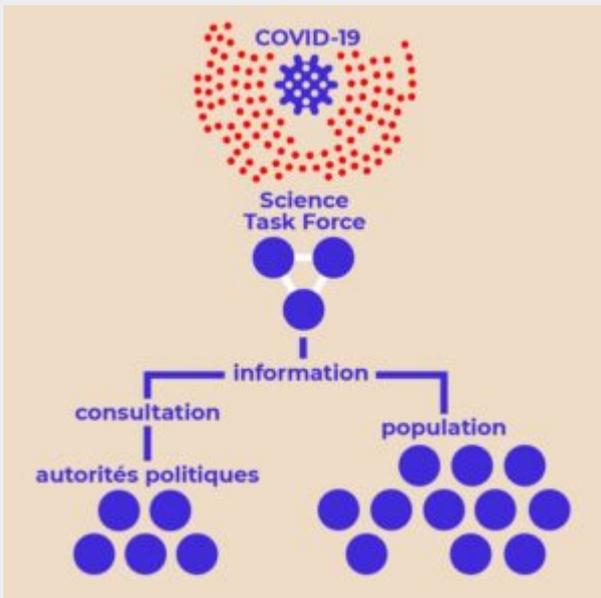
En Suisse, le conseil scientifique est traîné devant les tribunaux pour avoir joué sur les peurs du COVID



[Source : Le courrier des stratégies (lecourrierdesstrategies.fr)]

Par Blanche Chevalier

L'Association des « Amis de la Constitution » porte plainte devant le parquet de Zürich contre le groupe « Swiss National Covid-19 Science Task Force », en la personne de son président, Martin Ackermann. Le texte de la plainte est un vigoureux plaidoyer pour la démocratie et la préservation des libertés en Suisse. Il reproche à la Task Force d'avoir joué sur les peurs pour imposer des mesures d'autorité.



Les Amis de la Constitution sont une association engagée pour une Suisse libre et souveraine, conformément à la Constitution fédérale.

La plainte des Amis de la Constitution porte sur les déclarations faites tout au long de la crise du COVID 19, jugées mensongères et propres à avoir influencé volontairement les politiques dans le sens de la peur et du durcissement de la politique sanitaire. Dans le courrier de plainte, l'auteur dénonce la Task Force, accusée d'avoir : « délibérément et avec succès effrayé le public en prétendant être un danger pour la vie et l'intégrité physique conformément à Article 258 du Code pénal suisse (CP). »

L'accusation du mensonge et de la manipulation

En synthèse, la plainte liste les accusations comme suit :

- Déclarations fausses et prévisions alarmistes, publiées de façon répétée, concernant l'utilisation de lits, le nombre d'hospitalisations et de décès notamment ;
- Manipulation systématique des données « vraisemblablement dans le but de rendre la situation actuelle plus dramatique » et ainsi encourager à appliquer des mesures restrictives drastiques, inadaptées ;
- Mise à l'écart de données qui contredisaient le « récit souhaité » ;
- Créer de nouvelles raisons afin de prolonger les mesures restrictives.

L'accusation du lobbying pour maintenir la situation difficile de confinement

Les Amis de la Constitution expliquent aussi leur crainte concernant « le manque d'indépendance des membres du groupe de travail par rapport à l'industrie et/ou à la politique ».

La conclusion est sans appel : « La conduite de Martin Ackermann réunit tous les éléments d'un crime d'intimidation délibérée et réussie du public... »

Manipulation des chiffres, analyses tronquées et conclusions erronées. Les auteurs de la plainte portent de lourdes accusations mais il y va, selon eux, de la liberté et de la démocratie en Suisse. Il est (toujours selon eux) inacceptable qu'un groupe – censé être scientifique – possède un pouvoir d'influence aussi démesuré sur l'opinion publique et les décisions politiques. Menés par la peur, les hommes politiques ont non seulement pratiqué un gel de la vie économique, culturelle, sociale et publique. Mais cela revient à un sabotage – conscient ou inconscient – de la vie civique, de la liberté que la Suisse a toujours voulu préserver !